



Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 05 JUIN 2026

Nombre de membres composant	
Le Conseil municipal	35
Membres en exercice	35
Présents à la séance	30

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le cinq juin deux mille vingt-six, s'est assemblé salle municipale Bernard Nusbaum, sous la présidence de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire.

OBJET :

**Création de deux
emplois d'attaché
territorial hors classe
au tableau des effectifs**

Etaient présents :

M. Nicolas DUPONT-AIGNAN (quitte la séance pour le point n° 29 et donne la présidence à Mme LAMOTH), Maire, M. Olivier CLODONG (présent en séance à 19h58, à partir du point n° 14 et quitte la séance pour les points n° 21, 24 et 29), Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Didier LE COZ, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Denis ADAM, Mme Carole PELLISSON, M. Jean Paul REGEASSE, M. Maxence MAHEN, Mme Anne-Sophie ROSSIGNOL, Adjoints au Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Laëtitia DOROT, M. Rémy PETIT, Mme Michèle GUTTIN, M. Christian SOLLE, Mme Corinne LE GLOUX, M. Charly MARIAUZOULS, M. Romain TRICOT, Mme Diane ORLIAC, M. Serge LUGUET, Mme Viviane HENNEQUIN, M. Henri BORIE, Mme Emilie SPONVILLE, Mme Marie-Pierre DESPRES, M. Jean TUPKOVIC, Mme Camille BONADONA, M. Jérémie LETORT, Mme Claudia DE CAMPOS, M. Bérenger CERNON, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Olivier CLODONG donne pouvoir à M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, jusqu'au point n° 13 inclus
Mme Vannina ETTORI donne pouvoir à Mme Jocelyne FALCONNIER
Mme Huijuan LI donne pouvoir à Mme Corinne LE GLOUX
M. Christophe GAY donne pouvoir à M. Denis ADAM
Mme Myriam CASANOVA donne pouvoir à M. Jean TUPKOVIC
Mme Gwendoline LE BOUIL donne pouvoir à Mme Claudia DE CAMPOS

Secrétaire de séance : Mme Diane ORLIAC

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026
DELIBERATION N° 2026/06/087

OBJET : **Création de deux emplois d'attaché territorial hors classe au tableau des effectifs**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu notamment son article 21 relatif à l'avancement au grade d'attaché territorial hors classe,

Vu les Lignes directrices de gestion de la commune de Yerres adoptées par la Collectivité,

Vu le tableau des effectifs de la Commune,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer et modifier le tableau des effectifs de la Collectivité,

CONSIDERANT que la nomination d'un fonctionnaire territorial par avancement de grade suppose l'existence d'un emploi correspondant au grade dans le tableau des effectifs,

CONSIDERANT, qu'à ce jour, aucun emploi relevant du grade d'attaché territorial hors classe n'est disponible au tableau des effectifs de la commune, ce qui nécessite la création préalable d'un tel emploi,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE de créer, au tableau des effectifs de la Commune, deux emplois permanents d'attaché territorial hors classe, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à compter du 1^{er} juillet 2026,

DÉCIDE que ces emplois sont créés à temps complet et pourront être pourvus par des fonctionnaires territoriaux relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, dans les conditions prévues par les dispositions statutaires en vigueur,

DIT que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

